

Témoins n°80

Témoins

80

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNJ-CGT

Nouvelle série – n°80 – 2,30 €
janvier-avril 2021

QUAND les rédactions SE REBIFFENT



FACE
à un journalisme
de contraintes
un syndicalisme
de combat

CONGRÈS NATIONAL
des journalistes CGT
LILLE JUIN 2021

Syndicat national des journalistes CGT 263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex
Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45 Courriel : contact@snjcgf.fr – Site Internet : www.snjcgf.fr

le
snj
cgt

TF1 garde le sens des priorités

Le 18 février, la mine déconforte, Marie-Sophie Lacarrau explique à l'antenne qu'un « énorme problème technique » empêche pour la première fois la diffusion du JT de 13 h de TF1. Celle qui vient de prendre la succession de Jean-Pierre Pernaut présente ses plus plates excuses aux téléspectateurs, à qui elle a tenu, « par correction », à donner ces succinctes explications. Il n'en faut pas plus pour entraîner une avalanche d'articles et de spéculations sur les sites d'information. Cyber-attaque ? Non, gros plantage du logiciel qui gère la diffusion des reportages et qui avait apparemment déjà donné de sérieux signes d'alerte. Avec un peu moins de quarante minutes de retard, une version allégée du JT est finalement diffusée. Avec, en ouverture, un sujet sur la météo particulièrement clémente en plein cœur de l'hiver. Ouf ! Envers et contre tout, le 13h de TF1 garde le sens des priorités.

Jacques Myard garde le sens de la morale

Soutenu par neuf élus, Julien Aubert, député LR du Vaucluse, a courageusement écrit au procureur de la République pour dénoncer « la potentielle commission d'une infraction délictuelle » d'exhibition sexuelle, punie d'un an de prison et de 15 000 € d'amende, par Corinne Masiero lors de la cérémonie des césars du 12 mars. Elle avait inscrit sur son corps : « Rends-nous l'art Jean ! » Jacques Myard, maire de Maisons-Laffitte (Yvelines), un de ces neuf soutiens, a expliqué à Guillaume Meurice, le 18 mars sur France Inter, la haute portée morale de cette dénonciation, qualifiant le geste de l'actrice d'« insulte au génie cinématographique français ». Qu'on se rassure, « il ne s'agit pas de condamner la nudité », car « nous, les hommes, [...] on aime beaucoup voir nos femmes préférées en petit appareil », mais là, « franchement, on n'a pas trouvé que c'était très esthétique ». Pas besoin d'écrire au procureur pour imbécillité et sexisme ordinaires, le coupable s'est dénoncé tout seul.

NextRadioTV garde le sens de la confidentialité

Les élus du CSE de NextRadioTV ont dû passer par le vote d'une résolution pour demander « des éléments factuels inhérents aux collaborations des salariés de l'UES Next avec la société i24News France appartenant à notre maison mère Altice France ». Sans cela, impossible d'en savoir plus sur la « convention de prestation de service » qui existerait pour « les collaborations des salariés de Next Prod », ni sur « la [supposée] convention entre les chaînes » i24News France et BFMTV. La question n'est pas anodine, car i24News France « n'est pas une filiale de la holding NextRadioTV ». De même, pour les salariés de BFMTV, « il s'agit d'une collaboration extérieure non prévue dans les contrats du travail » et « donc du travail hors cadre légal s'il n'y a pas de compensation salariale ». Obtenir les bonnes informations, c'est parfois compliqué dans un groupe de médias.

Témoins

Nouvelle série, n° 80 janvier - avril 2021

Sommaire

ACTUALITÉ

Congrès du SNJ-CGT : face à un journalisme sous contraintes, un syndicalisme de combat 4

DOSSIER

Quand les rédactions se rebiffent..... 6

Ces éditorialistes qui ont soif de justice. 8

L'Union-L'Ardennais : l'émotion et la colère des collègues de Christian Lantenois.. 10

La Voix du Nord : les journalistes sommés de traquer les fêtes clandestines.

12

Science & Vie : perte de crédibilité et démission collective 13

Les juges contre le peuple ou *La Dépêche* contre la démocratie ? 13

AFP et France Télévisions : la tentation du sécuritaire 13

NextRadioTV : privé d'antenne par pure vengeance..... 14

Canal+ : l'échec de la stratégie du dos courbé..... 15

VIE SYNDICALE

Loi Sécurité globale : un article 24 réécrit, qui crée un nouveau délit 16

Beauvau de la sécurité : des propositions écrites d'avance..... 17

VIE DES MÉDIAS

Agence des quartiers : histoire d'un beau discours qui tourne au fiasco..... 18

JURIDIQUE

Mission Franceschini : des aides à la presse davantage liées au traitement journalistique..... 19

EN BREF

Disparition : Marie-Ghislaine Duchêne 20

Ministère de la Culture : le fonds précarité se fait attendre 20

Commission arbitrale : moins de dossiers, autant de saisines 20

INTERNATIONAL

Europe : la liberté de la presse se dégrade 21

Médias ciblés à Gaza..... 21

Enquête sur la sécurité des journalistes: . 22

Turquie : Ahmet Altan libéré 22

Deux journalistes espagnols tués au Burkina Faso 22

LECTURE

La guerre d'Espagne vue par les journalistes engagés 23

Témoins

Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Pablo Aiquel, Ludovic Finez, Jean Tortrat, Emmanuel Vire.

Dessins : Babouse, Calorie Drulle.

Rédaction en chef : Ludovic Finez.

Secrétaire de rédaction : Pablo Aiquel.

Révision : Francis Ambrois.

Rédaction graphique : Ilaé Roc.

Impression : Alliances (01 41 98 37 97).

Commission paritaire : 0923 S 06290.

N° ISSN : 1281-1343.

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41

Courrier électronique : contact@snjcgf.fr

www.snjcgf.fr

twitter.com/snjcgf

En cas de changement d'adresse

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – contact@snjcgf.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Pour un syndicalisme de combat

A lors que j'écris cet éditto et que nous bouclons le numéro 80 de *Témoins*, un mot me taraude et m'obsède : le congrès, notre congrès, qui devrait enfin pouvoir se tenir du 14 au 16 juin à Lille, après plusieurs reports. Les efforts et l'obstination d'une poignée de militantes et de militants nous permettent enfin d'imaginer son ouverture le 14 juin. Alors, bien sûr, ce sera un congrès particulier, avec un couvre-feu à 23 h – mais des restaurants à nouveau ouverts – et des conditions sanitaires strictes. Mais un vrai congrès, où nous nous retrouverons, après un an et demi de réunions virtuelles.

Un vent mauvais sur la démocratie

Quatre ans après notre congrès de Montreuil, il souffle un vent mauvais sur la démocratie française. À chaque nouveau fait divers, à chaque attaque contre un représentant des forces de l'ordre, le gouvernement annonce une nouvelle loi sécuritaire et/ou liberticide. Une surenchère insupportable s'installe entre le pouvoir macroniste, son opposante à nouveau numéro un, Le Pen fille, que le chef de l'État espère retrouver au second tour de la présidentielle dans un an, et les restes de la droite LR. Sans parler des tribunes – publiées avec joie par la revue d'extrême droite *Valeurs actuelles* – des militaires félons qui agitent la menace fasciste.

Dans ce climat, face à un président passé du « en même temps » à un « à droite toute » sans nuances et qui ose même renier la parole de l'État (incarnée par ses quatre prédécesseurs) en souhaitant extraditer les anciens membres des Brigades rouges italiennes, la riposte des forces progressistes est désespérante pour beaucoup d'entre nous. Nous savons, nous les syndicalistes si souvent accusés d'être dépassés, que l'unité est un combat. Mais aussi que, souvent, face par exemple aux pratiques patronales scandaleuses, nous arrivons à nous retrouver et à dégager quelques points d'accord et surtout un objectif commun. Les forces politiques de gauche en sont malheureusement loin.

Dire non à l'extrême droite et à ses idées

Cela fait pourtant longtemps maintenant que la CGT met en garde contre la dérive autoritaire à l'œuvre et les attaques contre les libertés syndicales. Un arsenal législatif répressif a été et continue d'être mis en place. Imaginer comment il pourrait être utilisé par des forces politiques intrinsèquement fascistes démontre la fuite en avant du pouvoir macroniste qui, par tactique électorale, singe l'extrême droite et stigmatise par sa politique toute une communauté. Il est urgent de réagir. « L'appel pour les libertés, contre les idées d'extrême droite »¹, que j'ai signé, appelle à une grande manifestation le 12 juin à Paris « pour dire non à l'extrême droite, à ses idées qui se propagent jusqu'au gouvernement, et défendre nos libertés individuelles et collectives ». Faisons tout pour que ce soit un succès et montrer que nous ne voulons pas de ce climat nauséabond.

Le SNJ-CGT a toujours participé à la lutte contre le fascisme et ses relents. Il se bat pour la défense de toutes les libertés, aux côtés de la LDH, du Syndicat de la magistrature ou du Syndicat des avocats de France, de La Quadrature du Net, d'Attac... C'est un travail indispensable et crucial pour l'avenir du mouvement syndical et ouvrier. Au même titre que celui que mène la CGT au sein du collectif « Plus jamais ça »², afin de « reconstruire ensemble un futur écologique, féministe et social, en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre néolibéral ».

À un an de la présidentielle et alors que le pouvoir et les milliardaires se disputent un paysage médiatique instable – vente de Prisma Media, M6, RTL, avenir incertain des restes du groupe Lagardère (Europe 1, JDD, *Paris Match*...) – mais dont l'attrait rejaillit en période électorale, le SNJ-CGT est le syndicat des journalistes en lutte. En lutte contre toutes les contraintes – étatiques, économiques, patronales, discriminatoires, éditoriales... – qui entravent notre mission, celle d'informer les citoyennes et les citoyens. En lutte aussi pour un syndicalisme de combat, qui doit s'appuyer sur une organisation en ordre de marche. Ce sera aussi tout le sens des travaux de notre congrès de Lille, en juin. ■

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT

1. <https://www.appelpourleslibertes.com>

2. <https://plus-jamais.org>

CONGRÈS DU Face à un journalisme UN SYNDICALISME

C'est sous ce titre qu'est proposé le document d'orientation qui sera mis en débat lors du prochain congrès du SNJ-CGT, à Lille, les 14, 15 et 16 juin¹. Contraintes étatiques, économiques, patronales, discriminatoires, capitalistes ou éditoriales, voici un aperçu de quelques-unes des idées fortes de ce document.



Inversion de la hiérarchie des normes. » Le concept consiste à considérer que les accords d'entreprise doivent primer sur les autres. Les bases ont été posées en 2004 par la loi Fillon, le mouvement s'est fortement amplifié en 2016 avec la « loi travail », puis en 2017 avec les « ordonnances travail ». Les patrons ont en main les outils pour imposer des changements dans les conditions, l'organisation et le temps de travail, les congés, la rémunération, la mobilité... Dans le même temps, la mise en place du comité social et économique (CSE) a considérablement réduit le nombre d'élus du personnel et leurs prérogatives. Dans les entreprises de presse et les médias, ces attaques se doublent de remises en cause des libertés fondamentales, dont les libertés syndicales, celles de manifester, d'informer et d'être

informé : schéma national de maintien de l'ordre, loi « sécurité globale » (lire p. 16), décrets « fichage » de décembre 2020... Et avant cela, il y avait eu la loi sur le « secret des affaires », les convocations de journalistes à la DGSI pour identifier leurs sources, les violences policières...

Le SNJ-CGT continuera de s'opposer à ces fortes « contraintes étatiques », comme il les désigne dans son projet de document d'orientation. Il le fera aussi avec les autres syndicats de journalistes, la profession et toutes les organisations qui partagent les mêmes objectifs. La coordination #StopLoiSécuritéGlobale, dont la composition dépasse de loin le monde du journalisme, a prouvé que le SNJ-CGT, en pointe dans ce mouvement, reste audible et légitime dans un mouvement social plus large.

La précarité sera aggravée par la "réforme" de l'assurance chômage

Les « contraintes économiques » se reflètent dans la forte augmentation de la part des journalistes pigistes, le recours – illégal dans le journalisme – à l'intermittence, à l'auto-entrepreneuriat et au paiement en droits d'auteur. La situation sera aggravée par la « réforme » de l'assurance chômage, que le gouvernement compte appliquer en juillet et qui menace particulièrement les salariés précaires. Idem pour le non-respect de la loi Cressard, l'absence ou la non-revalorisation depuis des années des grilles des piges, voire des grilles de salaires tout court, dans certaines familles de presse.

« Dans les entreprises, le SNJ-CGT doit se battre pour que les journalistes pigistes aient une existence et soient reconnus comme membres de la rédaction. Le syndicat doit lutter pour la titularisation des journalistes pigistes et exiger que les journalistes pigistes permanents bénéficient des avantages des salariés permanents sous contrat », insiste la proposition de document d'orientation. Et quelques lignes plus loin : « Il doit initier et porter les formes de luttes communes,



SNJ-CGT SOUS CONTRAINTES, DE COMBAT

telles que celles qui ont permis d'obtenir les décrets "chômage partiel" et "Indemnités journalières de Sécurité sociale" (IJSS) » qui, en 2020, ont permis aux journalistes pigistes de bénéficier, dans ces domaines, des mêmes droits que leurs collègues sous contrat.

Polyvalence imposée, avec effectifs réduits, sans moyens ni compensation

Le SNJ-CGT s'oppose également aux « contraintes patronales », à commencer par la polyvalence imposée, avec effectifs réduits, sans moyens ni compensation. « Il faut savoir tout faire et tout faire en même temps », résume le document d'orientation. Le concept du « web-first » consiste à privilégier et prioriser les contenus en ligne, jusqu'à, pour certains patrons de presse, programmer l'enterrement du « papier », au mépris de toute logique. « Certains journalistes, notamment dans l'audiovisuel, sont réduits à fournir des éléments d'information disparates, dont ils ne maîtrisent pas l'utilisation ni l'assemblage », ajoute le document. Le tout s'accompagne d'une forte intensification du travail et d'une explosion du temps de travail, accentuées par un télétravail pas ou mal encadré. Avec des risques sur la santé des salariés et des conséquences tout aussi néfastes sur la qualité des contenus rédactionnels.

Des négociations sont indispensables, notamment au niveau de la branche. Le SNJ-CGT, en lien avec les autres syndicats de journalistes, revendique auprès du patronat la création d'une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) pour la presse.

Représentations stéréotypées des femmes dans les contenus rédactionnels

Inégalités de salaire, de progression de carrière, représentations stéréotypées des femmes dans les contenus rédactionnels... Dans la presse et les médias, comme ailleurs,

l'égalité femmes-hommes est encore lointaine et les violences sexistes et sexuelles trop présentes. Le récent documentaire de Marie Portolano sur le monde du journalisme sportif, « Je ne suis pas une salope, je suis journaliste », en apporte une preuve supplémentaire. Par ailleurs, la diversité n'est présente ni sur les écrans ni dans les rédactions.

Le SNJ-CGT revendique notamment que les aides à la presse soient conditionnées aux pratiques d'égalité femmes-hommes dans les entreprises, ainsi que la création d'une référente ou d'un référent « égalité femmes-hommes » dans les entreprises. La transposition dans le droit français de la convention OIT n° 190 de l'Organisation internationale du travail sur les violences sexistes et sexuelles au travail doit être obtenue rapidement. La bataille de l'égalité se mène également dans les entreprises, au moment des négociations annuelles obligatoires.

Interventions brutales dans les lignes éditoriales

Qu'il s'agisse des acquisitions ou prises de participation du copropriétaire du *Monde* et patron de Free, Xavier Niel (*Nice-Matin*, *Paris-Turf*, *France -Antilles*, *Les Cahiers du cinéma*...), de celles de Vincent Bolloré (Canal+, Prisma Média), de sa prise de pouvoir chez Lagardère (Europe 1, *Paris Match*, *Le Journal du dimanche*...), de l'entrée au capital du *Monde* de Daniel Kretinsky ou de la mise en vente de M6, sur laquelle Iorgne Bouygues, les opérations capitalistiques se multiplient dans la presse et les médias. Une façon de s'acheter de l'influence et d'intervenir brutalement dans la gestion de ces entreprises et leur ligne éditoriale. À Canal+, Bolloré pratique la censure au profit de ses affaires et fait taire toute critique par la terreur. À Reworld Media, qui a racheté les magazines de Mondadori France, le mélange des genres entre rédactionnel et publicité a entraîné la démission collective de la rédaction de *Science & Vie*. Ces pratiques doivent être déclarées

incompatibles avec la perception des aides à la presse, tandis que de véritables dispositifs anticongestion doivent être créés, le statut juridique des rédactions reconnu, et des droits collectifs accordés à ces dernières.

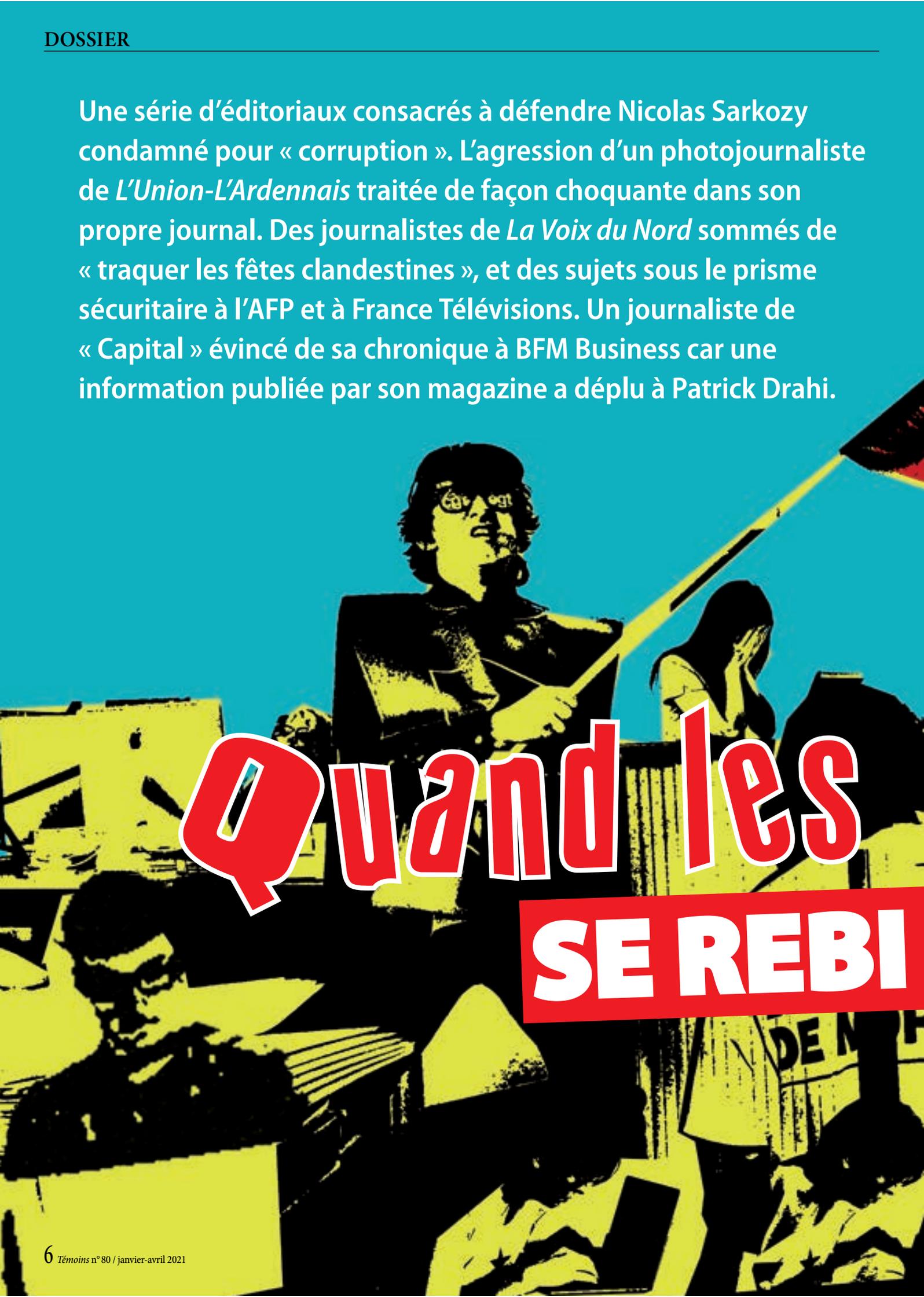
Sensationnalisme, sujets insignifiants, polémiques stériles...

D'autres dangers existent, liés à la course à l'audience : sensationnalisme, montée en épingle d'événements insignifiants, lancements de polémiques stériles... Les discours de haine et d'exclusion fleurissent, dont CNews, notamment, s'est fait la spécialiste, tandis que l'investigation disparaît dangereusement de certains médias, notamment en télévision. Parallèlement, des titres et des médias se créent, ainsi que des collectifs de journalistes, qui revendiquent une information différente, de qualité, approfondie, parfois une façon différente d'aborder le métier.

C'est aux titres et aux médias qui n'appartiennent pas à des grands groupes, ayant de faibles revenus, qu'ils soient récents ou plus anciens, que les aides à la presse doivent bénéficier en priorité. Pour, tout simplement, assurer un objectif qui aurait toujours dû être le même : faire vivre le pluralisme. Le SNJ-CGT manifeste un intérêt particulier pour ces nouveaux médias et ces nouvelles façons de pratiquer le métier. Il revendique cependant que les mêmes droits s'appliquent dans toutes les rédactions. Par ailleurs, pour reconquérir la confiance des citoyens, il faudra s'affranchir de l'influence des actionnaires, lutter contre les « travers » de la profession, mais également mener un travail pédagogique large. Échanger et informer sur le sens et les principes du métier de journaliste, mais aussi les conditions dégradées dans lesquelles il s'exerce trop souvent. ■

1. À l'heure où ces lignes sont écrites, ces dates peuvent être remises en cause par de nouvelles restrictions locales en cas de dégradation de la situation sanitaire.

Une série d'éditoriaux consacrés à défendre Nicolas Sarkozy condamné pour « corruption ». L'agression d'un photjournaliste de *L'Union-L'Ardennais* traitée de façon choquante dans son propre journal. Des journalistes de *La Voix du Nord* sommés de « traquer les fêtes clandestines », et des sujets sous le prisme sécuritaire à l'AFP et à France Télévisions. Un journaliste de « *Capital* » évincé de sa chronique à BFM Business car une information publiée par son magazine a déplu à Patrick Drahi.



Quand les

SE REBI

Le règne de la terreur à Canal+. Une démission collective à *Science & Vie*... La coupe est pleine dans beaucoup de rédactions, qui dénoncent au grand jour ces pratiques dangereuses.

Dossier réalisé par Ludovic Finez - Illustrations Calorie Drulle



rédactions

FFENT



Ces éditorialistes

« Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. » Il arrive que l'adage soit démenti. Nicolas Sarkozy en a fait les frais dernièrement. Mais dans ces moments, on peut compter sur certains éditorialistes pour prendre la défense des « puissants ». Ce qui entraîne la colère et les craintes des rédactions.



Avec Internet, le stockage de nos données vaut de l'or. » Mardi 2 mars 2021, *Ouest-France* choisit de titrer en une sur la façon dont « nos données

en ligne sont transformées en milliards de dollars dans les data centers sous contrôle américain ». Sur la colonne de droite, quatre autres titres, consacrés à la démission de l'entraîneur de football du Stade Rennais, au trentième anniversaire de la disparition de Serge Gainsbourg, et à un retour, un an après, sur le premier « cluster » breton de Covid-19. En bas de page, l'éditorial est consacré aux grandes difficultés du monde du spectacle. La condamnation, la veille, de Nicolas Sarkozy pour corruption à trois ans

de prison, dont un ferme, fait l'objet d'un article factuel en page 6. Mais la rédaction en chef n'a visiblement pas jugé nécessaire de le mentionner en une, malgré l'importance de la peine et le fait que la condamnation porte sur la période où Nicolas Sarkozy était président de la République.

Deux jours plus tard, au lendemain de son passage dans le JT de 20 heures de TF1, *Ouest-France* trouve cette fois une place en une pour mentionner « la riposte de l'ex-chef de l'État après sa condamnation », qui crie sa « colère » et sa volonté d'aller « jusqu'au bout dans ce dossier ». Le commentaire viendra dans l'édito du samedi 6 mars, signé Jeanne-Emmanuelle Hutin, directrice de la recherche éditoriale¹. Un véritable plaidoyer pour l'ex-président de la République, dans lequel elle exprime une « grande inquiétude » après sa condamnation, pointe « des problèmes démocratiques » et remet en cause l'instruction ainsi que la « proportionnalité de la peine au regard des faits en cause ». Elle souligne également le risque d'entrer « dans une société du soupçon généralisé si les liens d'amitié [ici entre Nicolas Sarkozy et le magistrat Gilbert Azibert, à qui il avait promis un poste à Monaco] servaient d'indice de corruption ». Combien de petits délinquants, dont la condamnation a été publiée dans la chronique judiciaire de *Ouest-France*, ont eu droit à ces égards ? Le titre, au moins, résume bien le sentiment éprouvé à la lecture de l'édito : « Le grand malaise ».

“Paris Match n'est pas un journal d'opinion, encore moins une officine partisane”

Un « grand malaise » qui traverse aussi la rédaction de *Paris Match*, qui se dit « choquée » et « se désolidarise » – selon le communiqué commun de la société des journalistes (SDJ), du SNJ-CGT, du SNJ, de la CFDT et de FO – de l'édito d'Hervé Gattegno publié le 11 mars sous le titre « Sarkozy, une étrange affaire ». Ce dernier, rappelle le communiqué, « qualifie notamment de “peine infamante” la condamnation en première instance de Nicolas Sarkozy devant le tribunal judiciaire de Paris pour des faits de corruption et de trafic d'influence dans l'affaire dite “Bismuth” ». « Il est une chose de donner la parole à un ancien président de la République, par ailleurs membre du conseil de surveillance du groupe Lagardère, propriétaire de *Paris Match*. Il en est une autre de commenter une décision de justice en prenant parti, et d'engager ainsi toute une rédaction profondément attachée à la liberté de la presse », dénoncent les organisations, qui assurent que, « s'adressant à un large public, *Paris Match* n'est pas un journal d'opinion, encore moins une officine partisane ».

“Sentiment de défiance croissant” au Parisien

« Malaise », encore, au *Parisien* et « sentiment de défiance croissant » après la publication le 2 mars de l'édito de Jean-Michel Salvator,



qui ont soif de justice

directeur des rédactions, « dont la teneur ne correspond pas aux valeurs portées depuis soixante-dix-sept ans par *Le Parisien* », dénoncent l'intersyndicale (SNJ, SNJ-CGT, SGJ-FO, SNPEP-FO, SGLCE-CGT), la SDJ et le collectif des femmes du journal. Dans cet édito, le directeur des rédactions « fustige “des décisions de justice” devenant, selon lui, “d’une sévérité accrue ou d’une intransigeance implacable”. Il n’appartient pas à notre journal de donner une opinion sur une décision de justice. Éclairer sur ses conséquences, oui. Le reste relève du commentaire », insiste le communiqué.

L'édito aborde également une autre affaire judiciaire, puisque Jean-Michel Salvator « fait ensuite maladroitement référence, avec indulgence, à la condamnation de Georges Tron² “pour agressions sexuelles à cinq ans de prison dont trois ferme”, en omettant la condamnation pour viol aggravé, crime passible de vingt ans d'emprisonnement, et en l'occurrence décidée par une cour d'assises et un jury populaire. En plus d'omettre une partie de la réalité, le propos est contradictoire avec l'engagement affiché par la direction de la rédaction, dans la charte de l'égalité signée en novembre dernier, de “veiller particulièrement à utiliser le vocabulaire approprié lorsqu'elle traite des violences faites aux femmes”. »

Jean-Michel Salvator revient ensuite au dossier Sarkozy, pour « minimise[r] les faits reprochés à l'ancien président de la République », dénoncent les organisations,

qui « tiennent à réaffirmer les principes de notre métier : exposer des faits, permettre l'expression de points de vue contradictoires, analyser et ne pas orienter de manière partisane des éléments factuels au service d'on ne sait quels intérêts. En arrivant au *Parisien*, Jean-Michel Salvator a assuré aux organisations syndicales qu'il n'était pas question de faire de notre quotidien un journal d'opinion. Cet engagement doit être respecté. À la lecture de ce texte, cette promesse n'est pas tenue. »

Un précédent “aux relents sinophobes”

« Ce n'est pas la première fois, conclut le communiqué, qu'un éditorial, signé de la main du directeur des rédactions ou de son adjoint, vient contredire ce qui fait du *Parisien* un journal populaire, de qualité, indépendant et non partisan. [...] Ce qui est écrit dans *Le Parisien* engage la probité et l'image de l'ensemble d'une rédaction. » Passé par Europe 1, *Le Journal du dimanche*, *Le Figaro* et BFM Business, Jean-Michel Salvator a été nommé à la tête des rédactions du *Parisien* pour remplacer Stéphane Albouy, débarqué fin septembre 2020.

Dès cette annonce, l'intersyndicale du *Parisien* (SGJ-FO, SNJ, SNJ-CGT, SGLCE-CGT) avait exprimé les interrogations et les « inquiétudes parmi les salariés du journal ». Dès le 18 novembre, l'intersyndicale (à laquelle s'était joint Solidaires Médias) et la SDJ reprenaient la plume pour dénoncer

l'édito du jour qui, à propos des difficultés économiques des restaurants, se conclut ainsi : « Il ne faudrait pas que le virus venu de Chine préfigure le règne des échoppes de cuisine chinoise à emporter. Demain, nous voulons encore manger avec des fourchettes, pas seulement avec des baguettes. » Le communiqué, qui évoque les réactions de salariés et de lecteurs, pointe « une formulation aux relents sinophobes ». Jean-Michel Salvator, qui n'est pas l'auteur de l'édito, parle d'« un malentendu » et d'« une erreur » mais refuse d'aller plus loin : « J'ai pris cette chute pour une pirouette, un trait d'humour, et non comme une prise de position politique, encore moins comme une réflexion populiste, raciste ou xénophobe. » Refus de toute mise au point dans l'édition du lendemain. « Quand on blesse ou choque, même par maladresse, on s'excuse ! » rétorquent les syndicats et la SDJ, qui rappellent que « l'édito quotidien, contre lequel la rédaction s'est clairement exprimée lors de son apparition il y a quelques années, n'engage pas seulement son auteur ou son autrice mais aussi l'ensemble des journalistes et salariés de l'UES *Le Parisien*. » ■

1. Jeanne-Emmanuelle Hutin est la fille de l'ancien PDG du quotidien régional, décédé en 2017, François-Régis Hutin.

2. Le maire LR de Draveil (Essonne), ancien député et ancien secrétaire d'État à la Fonction publique, a été condamné à cinq ans de prison, dont trois ferme et six ans d'inéligibilité, pour viol en réunion et agressions sexuelles.

L'Union-L'Arde L'émotion et la colère des collègues de Christian Lacroix

Le 27 février, un photojournaliste du quotidien régional est très violemment agressé dans le quartier Croix-Rouge à Reims lors d'un reportage. Très choqués, beaucoup de ses collègues sont également en colère contre « la mise en scène de l'information » autour de cette agression dans les colonnes mêmes du journal.

Un « tourbillon médiatique [...] aussi surprenant qu'intense », entre « coups de fil, plateaux en direct, enregistrements ». Voilà comment Géraldine Baehr-Pastor, rédactrice en chef de *L'Union-L'Ardenne*, évoque dans l'édition du 1^{er} mars les heures qui ont suivi l'agression de Christian Lantenois, photojournaliste du quotidien régional, qui s'est produite samedi 27 février après-midi, dans le quartier Croix-Rouge à Reims. Et la rédactrice en chef de lister les médias qui ont contacté *L'Union* : « *Le Journal du dimanche*, M6, France 3, France

Info, BFMTV, France Inter, Radio Classique, France Bleu, *Le Figaro* et bien d'autres encore. » L'article est illustré d'une grande photo montrant Carole Lardot, autre rédactrice en chef du quotidien, interviewée par une équipe de télévision dans les locaux du journal. Certes, ces sollicitations de « nos confrères de la France entière » sont présentées comme la possibilité de « porter à la connaissance du plus grand nombre de citoyens la gravité des faits commis », mais la lecture de l'article cause un certain malaise. Même impression de mise en avant de la direction du journal avec la visite le 5 mars

de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, à la rédaction, accompagné du maire de Reims et du préfet.

Pascal Froidefond, délégué syndical SNJ-CGT à *L'Union-L'Ardenne*, évoque des collègues « très en colère ». « Cela réclamait une réponse », souligne-t-il. Le 11 mars, à l'issue d'une assemblée générale du personnel, l'intersyndicale du journal (SNJ-CGT, Filpac-CGT, SNJ, CFDT) dénonce « le "traitement" et la mise en scène de l'information autour de l'agression de Christian sur nos supports sans la moindre considération humaine pour notre collègue ».



nnais colère antenois

“Toujours prêt à rendre service”

La relation des faits pose également question. Dès le dimanche, *L'Union* écrit que Christian Lantenois, « toujours prêt à rendre service », a « insist[é] » pour « accompagner » la rédactrice, « pour l'assister, l'aider si besoin ». Cette dernière avait reçu un coup de fil laissant entendre que des affrontements entre jeunes se préparaient à Croix-Rouge. « Un photographe ne va pas sur place pour rendre service, mais pour faire son boulot », s'agace Karen Kubena, photoreporter du journal en poste dans les Ardennes. Ni pour « assister » ou « aider si besoin » une rédactrice ou un rédacteur. Même gêne à la lecture du témoignage d'un fait-diversier de *L'Union*, qui explique qu'en cas de reportage potentiellement dangereux, il « n'intervien[t] qu'avec un véhicule non floqué au nom du journal ».

Dans les pages précédentes, il est précisé que Christian Lantenois s'est rendu sur place « dans une voiture aux couleurs de *L'Union* ». Dans l'édition du mardi, l'article qui rend compte de la mise en garde à vue du suspect est illustrée par une photo prise sur les lieux de l'agression, où des traces de sang sont encore visibles, sur laquelle pose un photographe du journal. « C'est violent, juge Karen Kubena. Comment une rédaction en chef peut valider ça ? »

Le 3 mars, Sébastien Lacroix, rédacteur en chef, se fend d'un éditо titré « Les barbares, encore et toujours... », que Pascal Froidefond qualifie de « terrible ». Extrait : « Le coupable [de l'agression contre Christian Lantenois] coche toutes les cases, il est le portrait-robot de ces barbares que les Français ne supportent plus de voir sur leur sol. Condamné huit fois en deux ans, pour vols, affaires de drogues, violences ! Il est Algérien avec une carte de séjour espagnole, formé à l'école du 9-3. Alors, forcément, comment ne pas enrager à l'idée que, s'il avait été renvoyé dans son pays d'origine dès ses premières condamnations, Christian Lantenois serait encore parmi nous, prêt à bondir sur un reportage ? »

“Je refuse de rajouter de la haine à la haine”

Cité dans *Le Parisien* du 27 mars, Édouard Lantenois, le fils de Christian, lui-même photjournaliste au *Progrès*, « refuse de rajouter de la haine à la haine ». « La récupération médiatique et politique de ce fait divers, même s'il me concerne directement, m'encourage à garder mes distances », commente-t-il. Jo, la femme de Christian Lantenois, a

elle-même exprimé son écœurement dans une lettre ouverte publiée par l'intersyndicale le 11 mars : « De voir tous ces hommages dithyrambiques de la part de la direction me lève le cœur et me fait plus de mal que de bien. C'est facile de se donner bonne conscience et surtout de se mettre en scène dans tous les médias. » Elle n'a pas oublié la promotion qu'on a refusée à son mari il y a quatre ans. Elle ne supporte pas non plus la publication dans les colonnes du quotidien régional d'« infos sur son état de santé [...], la plupart du temps fausses ». Pour éviter cela, elle a choisi de publier elle-même ses informations sur le compte Facebook de son mari.

Christian Lantenois a été décrit dans les colonnes de *L'Union* comme un gros travailleur et un homme passionné par son travail, mais sans trop s'attarder sur les conditions de travail qui règnent au sein du journal. « Oui, c'est un dingue de boulot, mais surtout quelqu'un qui veut montrer que le photojournalisme est essentiel », analyse Karen Kubena. Or, *L'Union-L'Ardenne* ne compte que sept photographes pour couvrir la Marne, l'Aisne et les Ardennes. Les rédactrices et rédacteurs croulent également sous le boulot et l'empilement des tâches. « Nous rappelons avec force que la première protection des journalistes est la sauvegarde de leur emploi, écrit de son côté l'intersyndicale. Des conditions de travail décentes servent aussi à protéger celles et ceux qui ont choisi ce métier de plus en plus précaire. » Une réponse à la direction, qui brandit en étendard la « liberté de la presse » et la protection des « journalistes dans l'exercice de leur fonction ». ■



La Voix du Nord

Les journalistes sommés de “traquer les fêtes clandestines”

Le dispositif et les instructions martiales données par la rédaction en chef de *La Voix du Nord* pour couvrir le réveillon de la Saint-Sylvestre ont fait grincer des dents. Tout comme l'injonction à être sur le pont le plus nombreux possible, après une année éprouvante pour la rédaction.

« Pour les éditions où des quartiers sont parfois chauds : confinés puis contraints par un couvre-feu, les “jeunes des quartiers” pourraient avoir envie d'en découdre avec la police. Merci de prendre les devants et d'être vigilants. » Instructions d'un gradé de la police à ses troupes ? Non, message de la rédaction en chef de *La Voix du Nord* à ses chefs d'édition et à leurs adjoints, le 25 décembre 2020. Les premières demandes sont arrivées deux jours plus tôt. Jean-Marc Rivière, rédacteur en chef adjoint, y détaille l'organisation pour Noël et le Nouvel-An. Il indique qu'il faudra notamment suivre « le dispositif policier pour faire respecter le couvre-feu et chasser les “fêtes” clandestines

(on peut penser que les appels pour tapage nocturne seront nombreux) ». « Le ton est donné », déplore Christian Furling, secrétaire SNJ-CGT du CSE de *La Voix du Nord*. Devant le nombre manifestement insuffisant de retours après ce premier message, nouveau mail du rédacteur en chef adjoint le lendemain, pour insister : « Ce réveillon de Nouvel-An sera inédit » et justifie « un dispositif en conséquence ». Rebelote le 25 décembre, avec instruction supplémentaire de « gonfler vos effectifs » sur le terrain à la Saint-Sylvestre, car « certains me semblent un peu justes ». Il est également prescrit aux équipes de « prendre contact avec les autorités locales (police et/ou gendarmerie) pour organiser des reportages en immersion (contrôle de couvre-feu, chasse aux soirées clandestines, contrôle alcoolémie à 6 h du matin) ».

À Lille, ne pas oublier « la traditionnelle photo de la grande roue à minuit [*installée sur la Grand-Place comme chaque année, mais cette fois pas ouverte au public*] », car « peut-être y aura-t-il quelques resquilleurs ? » Autre instruction : réaliser des « vidéos de villes désertes » et « s'organiser en conséquence » pour qu'elles soient « en ligne en soirée ». Ou encore se « renseigner auprès des brasseurs » sur les « locations de pompes à bière ». L'objectif est de « traquer ceux qui bravent l'interdit ou perpétuent la tradition coûte que coûte », y compris le « bain des givrés » organisé chaque 1^{er} janvier à Dunkerque ou « la montée du terril d'Haillicourt », et ce, « même si [ces événements ont été] annulés » cette année.

Les audiences du site ont été bonnes, fin du débat

« Nous étions conscients que ce n'était pas une Saint-Sylvestre habituelle », confie Christian Furling, mais « au bout d'une année

très spéciale, tout le monde était crevé ». L'injonction à la mobilisation générale est mal passée, tout comme celle de « chasser les fêtes clandestines ». Le SNJ a réagi, ainsi que le SNJ-CGT. « Oui, cette soirée du réveillon sera inédite en raison du couvre-feu et cela mérite qu'on y consacre des éclairages particuliers, concède le SNJ-CGT dans un communiqué envoyé à la rédaction le 30 décembre. Pour autant, faut-il que toutes les rédactions locales se mobilisent comme un seul homme en privilégiant le prisme sécuritaire ? » Le syndicat dénonce « ces commandes et ces éléments de langage [qui] nous semblent déplacés ».

Le SNJ-CGT revient également sur le dispositif rédactionnel mis en place : « Vingt journalistes embarqués le même soir avec des forces de l'ordre, couvrant des situations identiques avec le même filtre, sachant qu'un reporter du service région sera aussi sur le terrain avec des gendarmes... Cela pose question. Les journalistes ne sont pas des auxiliaires des forces de l'ordre. [...] *La Voix du Nord* et ses journalistes sont là pour rendre compte des faits dans toutes leurs nuances, pas pour pointer du doigt. »

La réunion de CSE du 12 janvier a suscité de longs débats. Si la direction de la rédaction et la rédaction en chef reconnaissent que le mot « traquer » est « malheureux sinon maladroit », elles assument tout le reste dans leurs réponses. Oui, estiment-elles, il était légitime de se poser certaines questions sur le réveillon et de s'organiser en conséquence : « Les habitants du Nord-Pas-de-Calais allaient-ils braver les interdits ou fêter ça tranquillement en famille ? [...] Allait-on brûler autant de voitures que d'habitude dans les quartiers sensibles ? » D'ailleurs, les audiences du site Internet ont été de « + 29,13 % par rapport au 1^{er} janvier 2020 ». Fin du débat. ■



Science & Vie Perte de crédibilité et démission collective

Le 30 mars, dernier neuf journalistes annoncent leur démission collective de *Science & Vie*, écœurés par le sabotage de ce magazine presque centenaire, racheté en 2019, ainsi que tous les titres du groupe Mondadori France, par Reworld Media. Fin septembre 2020, la rédaction se met en grève et, fin novembre, elle vote à plus de 80 % une motion de défiance qui dénonce notamment le sort du site de *Science & Vie*, « désormais alimenté par des chargés de contenus non journalistes », avec des « sources non scientifiques » ou encore des « traductions littérales de communiqués de presse ». Même catastrophe pour le magazine « papier » : le numéro d'avril 2021 publie un communiqué d'un laboratoire pharmaceutique maquetté comme un article de la rédaction, titré « Covid-19 : pas de danger démontré avec les anti-inflammatoires ». « Cette page-là est faite pour tromper le lecteur », commente le 30 mars sur France Inter Hervé Poirier, ancien directeur de la rédaction, qui l'a quittée à l'été 2020.

Il raconte un autre épisode, qui remonte à l'arrivée de Reworld Média : « Coca-Cola, considéré comme le plus grand pollueur de plastique au monde, a mis beaucoup d'argent sur la table pour que *Science & Vie* fasse une rubrique sponsorisée par Coca-Cola afin de vanter les plastiques bio-sourcés, biodégradables, les bactéries qui pourraient le dégrader. Nous savons bien – on a fait des enquêtes approfondies là-dessus – qu'il n'y a aucune solution qui marche sur le plastique, si ce n'est d'arrêter d'en produire. [...] À l'époque, j'ai pu bloquer ce projet-là. Aujourd'hui, je crains que la nouvelle directrice de la rédaction et que l'équipe ne soient plus en mesure de bloquer ces sujets-là. » ■

“Les juges contre le peuple” ou La Dépêche contre la démocratie ?

À *La Dépêche du Midi*, c'est un édito publié le 10 février portant sur une autre décision de justice que la condamnation de Nicolas Sarkozy qui « a surpris par sa virulence et secoué la ronronnante rédaction du quotidien régional », commente le site d'informations Médiacités le 16 mars. Signé Laurent Benayoun, directeur de l'édition du Tarn-et-Garonne, l'édito revient sur la condamnation, avec exécution provisoire, à un an de prison avec sursis, 15 000 € d'amende et cinq ans d'inéligibilité pour détournement de fonds publics de Brigitte Barèges, maire LR de Montauban. « Il ne s'agit pas de... juger les juges mais de s'interroger sur la pertinence morale d'une décision qui met un terme brutal à une carrière politique », écrit Laurent Benayoun, rappelant que « par deux fois depuis le début de l'affaire, les Montalbanais ont accordé leur confiance à leur maire ». Il parle même d'une décision qui « a le goût du sang, d'une guillotine qui ne dit pas son nom, d'un enterrement de première classe », d'une « justice qui condamne sans aucune possibilité d'appel ». La conclusion enfonce le clou : « Les juges contre le peuple ? » ■

AFP et France Télévisions La tentation du sécuritaire

Dès le matin du 20 février, la rédaction en chef de France 2 avait titré le conducteur du JT de 20 h « Le grand relâchement ». « Une fois de plus, la direction de la rédaction nationale est prise en flagrant délit de construire la réalité qui lui convient, et demande à ses reporters d'aller confirmer sur le terrain ce qu'elle a dans la tête », dénonce le SNJ-CGT de France Télévisions dans un communiqué du 25 février. Résultat dans le JT : des images de promeneurs « filmés à leur insu », sans masques et « montrés du doigt devant la France entière ». « Pire, une personne est filmée en train d'être sermonnée par une escouade de policiers qui, elle, a droit à l'anonymat », précise le syndicat, qui rappelle que « France Télévisions n'est pas là pour dénoncer. Encore moins pour se substituer à la police. » Les règles fixées à France Télévisions, rappelées en commission de déontologie du 17 décembre, sont pourtant claires : « Toute personne filmée en train de commettre une infraction, une faute pénalement répréhensible, doit être anonymisée. »

“Une information réellement impartiale et balancée”

À l'AFP, une dépêche du 26 décembre, reprise par de nombreux médias, titrée « Un musulman agressé pour avoir fêté Noël et parce qu'il est fils de policiers », se base uniquement sur une « source policière ». « Or le procureur, dans son communiqué publié rapidement après les faits, a démenti ces informations “parcellaires ou inexactes susceptibles d'engendrer un trouble à l'ordre public” en accusant nommément l'AFP », rappelle le SNJ-CGT lors du CSE de janvier. Le syndicat pointe « une information biaisée, qui plus est sur un sujet hautement inflammable dans le contexte actuel de violences policières et d'attaques répétées contre des personnes de confession musulmane ». « Nous ne blâmons pas le bureau qui a sorti cette information mais c'est au moins le rôle de la rédaction en chef de veiller à ce qu'une telle information soit réellement impartiale et balancée. » D'autant que Gérald Darmanin ne s'est pas privé d'instrumentaliser cette « information », en twittant : « Pas de place pour le séparatisme dans notre pays, pas de place pour le racisme d'où qu'il vienne. » ■

NextRadioTV

Privé d'antenne par pure vengeance

Le Canard enchaîné et Capital ont révélé une descente de police dans un restaurant clandestin, où la rédaction de BFMTV avait ses habitudes.

Un journaliste de Capital a immédiatement été évincé de sa chronique régulière sur BFM Business.

Dans ses éditions du 3 et du 10 mars, *Le Canard enchaîné* a raconté comment, « le 24 février peu avant minuit », une « vingtaine de convives a été verbalisée » lors d'une descente de police dans un « resto clandé » parisien et son gérant « placé en garde à vue pour mise en danger de la vie d'autrui ». L'hebdomadaire satirique précise qu'autour des tables, on trouvait des journalistes et des consultants de BFMTV. Information reprise dès le 3 mars par *Capital*, qui ajoute que le restaurant en question est « la brasserie "Aux 3 présidents", un établissement adossé au campus du groupe Altice (SFR, BFMTV, RMC...) » et qu'il est « la propriété personnelle de son patron, Patrick Drahi, qui en possède les murs ».

Dès le numéro suivant de l'émission BFM Bourse, sur la chaîne BFM Business, Grégory Raymond disparaît de l'antenne. Intervenant régulier dans l'émission, il est par ailleurs... journaliste à *Capital*. Cette éviction est « vraiment le fait du prince », assure Alban Azaïs, délégué syndical CGT à NextRadioTV, « on n'a même rien demandé au rédacteur en chef ni au directeur de la rédaction ». « C'est une mise en danger du collectif de rédaction de BFM Business », alerte le délégué syndical. Une vengeance, en quelque sorte.

« La direction du groupe a mis en avant des articles jugés malveillants [*publiés par Capital*] envers Altice, SFR et leurs dirigeants, pour justifier cette décision unilatérale », réagissent le 18 mars les SDJ de BFM Business, BFMTV.com, BFMTV et RMC,

qui « expriment leur désaccord ». « La fin de cette collaboration n'a aucun lien avec le travail de Grégory Raymond, dont la qualité des interventions a été saluée, et ne peut être que dommageable à l'antenne de BFM Business », dénoncent-elles.

“Une traînée de poudre au sein de la rédaction”

Cette décision a eu l'effet d'une « traînée de poudre au sein de la rédaction de BFM Business », rapporte Alban Azaïs. Le 22 mars, l'intersyndicale (CFDT, CFTC, CGT, SNJ, Unsa, FO) revient à son tour sur l'affaire, dénonçant une « éviction revancharde et intolérable ». « Quand une direction générale décide de se priver des

compétences d'un journaliste et d'intervenir ainsi sur la ligne éditoriale d'une chaîne, c'est l'indépendance de toutes nos rédactions qui est en danger », écrivent les organisations syndicales. Entre-temps a eu lieu un CSE au cours duquel Alban Azaïs interpelle la direction. Il lui est seulement répondu que le message sera transmis à Arthur Dreyfuss, directeur général d'Altice Médias France, Marc-Olivier Fogiel, directeur général de BFMTV, et Hervé Bérout, directeur général délégué d'Altice Média, et qu'il leur sera demandé d'apporter des réponses une prochaine fois. Alors même que, de toute évidence, la décision a été prise au-dessus d'eux, par Patrick Drahi lui-même. ■



Canal+ "L'échec de la stratégie du dos courbé"

Sur la chaîne cryptée règne la terreur : une critique et c'est la porte. C'est cependant loin d'être un coup de tonnerre dans un ciel serein. Vincent Bolloré est depuis longtemps habitué au management brutal, à l'utilisation de ses médias pour des intérêts personnels et à la censure des sujets qui lui déplaisent.

En novembre, le chroniqueur et humoriste Sébastien Thoen est mis à la porte de Canal+ pour une parodie des émissions de Pascal Praud sur CNews, filiale du groupe. En décembre, le journaliste sportif Stéphane Guy est licencié pour l'avoir soutenu à l'antenne. Désormais, les cent cinquante salariés signataires – dont quarante-huit ont préféré garder l'anonymat – de la pétition de protestation sont également dans le viseur. Plusieurs ont déjà été débarqués. Les signataires du texte, publié le 4 décembre par la Société des journalistes (SDJ) de la chaîne, se disent « attachés à la liberté d'expression, de caricature et de parodie pour tous les collaborateurs du groupe, dans le respect des limites fixées par la loi ». « Nous revendiquons le droit d'exercer nos métiers sans craindre d'être licenciés, écartés, inquiétés si ce que nous disons, écrivons, déplaît à notre direction », insistent-ils.

En réunion de CSE, il a été dit que « ceux qui ne sont pas contents peuvent partir », résume Jean-Baptiste Rivoire, représentant syndical SNJ-CGT à Canal+. « Cela ressemble à un appel du pied pour que des gens dégagent, un peu comme cela avait été fait à I-Télé », ajoute-t-il. Devenue aujourd'hui CNews, la chaîne I-Télé avait vécu en octobre 2016 une grève de trente et un jours déclenchée au départ pour protester contre la volonté de Vincent Bolloré d'imposer à l'antenne Jean-Marc Morandini, malgré sa mise en examen pour « corruption de mineur aggravée ». Trente et un jours pendant lesquels il n'a rien lâché et géré le conflit avec une grande brutalité, entraînant des départs en masse. « On ne mesure pas la dangerosité de Bolloré, insiste Jean-Baptiste Rivoire. Il ne supporte pas la contestation. » « Et donc, on ne se moque pas de la droïtisation de CNews »,

illustre-t-il, évoquant l'éviction de Sébastien Thoen. Le journaliste note aussi une « grande naïveté » qui a longtemps régné à la rédaction de Canal+. Il parle même d'un « échec total de la stratégie du dos courbé », qui aurait incité certains à tenter de composer avec les oukases du nouvel actionnaire.

“Se moquer de soi-même c'est bien, se moquer des autres c'est moins bien”

Il y a une dizaine d'années, Bolloré entre au capital de Vivendi. En octobre 2012, franchissant la barre des 5 %, il en devient le premier actionnaire et fait son entrée au conseil d'administration, qu'il présidera entre juin 2014 et avril 2018 avant de passer la main à son fils Yannick. En septembre 2015, Vincent Bolloré prend la présidence du conseil de surveillance de Canal+ et, en juin 2016, possède plus de 15 % du capital de Vivendi. Dès sa prise de pouvoir, Vincent Bolloré intervient sur la ligne éditoriale de la chaîne cryptée. En février 2015, il expose au micro de France Inter ses réserves sur « l'esprit Canal », en particulier sur les Guignols de l'info : « Se moquer de soi-même, c'est bien. Se moquer des autres, c'est moins bien. » Changements d'horaires, réduction de la durée de l'émission, basculement d'une diffusion en clair à une diffusion cryptée, contenu aseptisé : les Guignols sont poussés vers la sortie, avant un arrêt total fin juin 2018. Côté info, Vincent Bolloré annule en mai 2015 la diffusion, dans Spécial investigation, d'une enquête sur le Crédit mutuel réalisée par Jean-Baptiste Rivoire, rédacteur en chef adjoint de l'émission. Le patron de la banque, Michel Lucas, est un ami personnel de Vincent Bolloré et il a financé l'OPA de Vivendi sur Canal+. Canal+ tentera, avant d'y renoncer, de licencier Jean-Baptiste Rivoire,

devenu entre-temps représentant syndical SNJ-CGT. Mais l'émission disparaît de la grille des programmes à la rentrée 2016.

Promotion d'Autolib dans les colonnes de Direct Matin

Vincent Bolloré a depuis longtemps l'habitude d'utiliser les médias qu'il possède à des fins personnelles. Le quotidien gratuit *Direct Matin* s'était fait une spécialité des articles de promotion d'Autolib, le réseau d'autopartage de Bolloré, avant que ce dernier vire au fiasco. Mais aussi des sujets complaisants sur des pays africains et leurs présidents, avec lesquels le groupe Bolloré (notamment spécialisé dans le ferroviaire et la logistique portuaire) fait des affaires. En octobre 2017, un sujet sur des manifestations d'opposants au Togo, diffusé dans l'émission « L'effet papillon », est retiré des plates-formes de rediffusion de Canal+.

« Bolloré est un prédateur de l'information. Le plus grave, c'est que le pouvoir le laisse totalement faire, autant Emmanuel Macron que François Hollande », souligne Jean-Baptiste Rivoire. Présentée par certains comme une « loi anti-Bolloré », la loi Bloche de 2016 instituant notamment de nouvelles règles dans l'audiovisuel n'a en effet aucunement contraint les agissements de Vincent Bolloré. Pour preuve, le documentaire de Marie Portolano « Je ne suis pas une salope » sur le sexisme dans le journalisme sportif. Diffusé le 21 mars sur Canal+, il a cependant été amputé des passages concernant des agressions sexuelles commises par Pierre Ménès, star de la chaîne. Une pétition signée par des étudiantes et étudiants en journalisme appelle au boycott des bourses de Canal+ pour décrocher un CDD à la rédaction de la chaîne. « Nous appelons aussi et surtout nos écoles, qui travaillent en collaboration avec Canal+, à faire face à leurs responsabilités et à cesser de coopérer avec la chaîne tant que cette dernière ne prend pas les mesures qui s'imposent, revendiquent les signataires. L'impunité doit cesser et les rédactions dans lesquelles nous allons travailler doivent à tout prix évoluer. » ■

Loi Sécurité globale

UN "ARTICLE 24" rééc qui crée un nouveau

La proposition de loi, définitivement adoptée par le Parlement le 15 avril, est désormais contestée devant le Conseil constitutionnel. Le SNJ-CGT, en pointe dans la lutte contre ce texte liberticide, poursuit le combat.

« Nous contestons tout particulièrement l'article 24 de cette proposition de loi qui, en créant une nouvelle incrimination de "provocation à l'identification", porte une atteinte évidente au principe de l'égalité des délits et des peines, au droit à la sûreté, et fait peser sur la liberté d'expression ainsi que sur la liberté de la presse une grave menace. » Ils sont quatre-vingt-sept députés (Gauche démocrate et républicaine, La France insoumise, Socialistes et apparentés, Libertés et territoires, Écologie Démocratie Solidarité) à avoir déposé le 20 avril un recours devant le Conseil constitutionnel contre la « proposition de loi Sécurité globale préservant les libertés », ainsi rebaptisée et définitivement adoptée par le Parlement cinq jours plus tôt.

Le jour du vote, la coordination nationale #StopLoiSécuritéGlobale annonçait que « plusieurs de ses organisations membres allaient déposer des contributions au Conseil constitutionnel » afin que le texte soit censuré. Le SNJ-CGT, le SNJ et le SGJ-FO y prendront part, mais également le Syndicat de la magistrature, le Syndicat des avocats de France, la Quadrature du Net, Droit au logement, la Ligue des droits de l'homme et Amnesty International. Des coordinations régionales effectueront également une « saisine citoyenne », qu'il est possible de rejoindre individuellement.

Une épée de Damoclès au-dessus des journalistes et des citoyens

Le fameux « article 24 » ne fait plus référence à la loi de 1881 sur la liberté de la presse et renvoie désormais au code pénal, et le terme « image » n'y figure plus. Mais il constitue toujours une épée de Damoclès au-dessus de la tête des journalistes – et de

tous les citoyens – qui rendent compte de violences policières. Les critiques contre la proposition de loi ne se sont d'ailleurs pas limitées à cet article. « Elle méconnaît notamment le principe d'égalité devant la loi en accentuant les inégalités territoriales en matière de sécurité publique, le droit au respect de la vie privée à travers l'extension des usages de la vidéo-surveillance et la légalisation sans garanties suffisantes de l'utilisation des drones », listent les quatre-vingt-sept députés. De son côté, la coordination #StopLoiSécuritéGlobale « s'alarme du durcissement du texte sorti du Sénat, tout particulièrement de la criminalisation "en cas d'introduction dans un local professionnel, commercial, agricole ou industriel" ». « Ce nouvel article introduit par un sénateur LR vise ni plus ni moins, estime la coordination, à réprimer pénalement l'occupation de leur lieu de travail par les salariés, de leur fac par les étudiants, de leur lycée par les lycéens, de leur école par les parents d'élèves et les enseignants. Et aussi à porter atteinte à l'exercice de la profession de journaliste. Il s'agit clairement d'une nouvelle atteinte à la liberté de manifester, à la liberté d'informer et d'être informé et au droit de grève. » La multiplication, ces derniers temps, des verbalisations et convocations en justice de journalistes qui ont couvert des manifestations non autorisées prouvent que le risque pour les professionnels de l'information n'est pas une vue de l'esprit.

Police et journalistes : un "lourd contentieux"

En complément de la proposition de loi Sécurité globale, Gérald Darmanin a mis en place le Beauvau de la sécurité, dont les orientations sont clairement à destination des policiers et de leurs syndicats les plus à droite (lire l'encadré). Les journalistes, eux, ont droit

à la commission Delarue, censée « proposer des mesures afin de mieux concilier le travail des journalistes et celui des forces de l'ordre lors de manifestations ou opérations de maintien de l'ordre ». Auditionnés le 24 février, le SNJ-CGT, le SNJ et la CFDT-Journalistes ont rappelé le « lourd contentieux » de « ces deux dernières années », pendant lesquelles « les entraves, graves et répétées, à la liberté de la presse du fait des policiers et gendarmes se sont multipliées ». Ils ont également rappelé les précédents dispositifs prenant « la liberté de la presse en étau » : loi de 2015 sur le renseignement, loi sur le secret des affaires, schéma national de maintien de l'ordre, décrets de décembre 2020 sur le fichage...

Les trois syndicats font également une série de propositions très concrètes, comme la création d'un « document [...] rappelant



rit, délit

synthétiquement les droits et devoirs de chacun (notamment en écrivant bien noir sur blanc qu'il est possible de photographier et filmer les forces de l'ordre, et même de les diffuser) ». Ou encore « la présence, sur les manifestations d'un officier de police de référence, indépendant des hiérarchies, auquel les journalistes pourraient s'adresser en cas de tensions et de problèmes ». Ils demandent que « l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) [soient] réformées afin d'acquiescer un statut d'indépendance ». « Quant aux questions persistantes sur la qualité de journaliste, les organisations syndicales représentatives de journalistes rappellent que c'est la loi qui la définit et qu'il n'appartient pas aux autorités en place de s'immiscer dans la profession », conclut leur lettre. ■

Beauvau de la sécurité Des "propositions écrites d'avance"

Tout un symbole. Le 8 février, la première table ronde du Beauvau de la sécurité, sur le lien entre police, gendarmerie et population, réunit Jérôme Fourquet, de l'Ifop, Christian Vigouroux, déontologue au ministère de l'Intérieur, et Bruno Pomart, président de Raid Aventure Organisation, association qui intervient dans les quartiers et propose notamment un « atelier de découverte » de « maniement des bâtons de défense, menottage, palpation, techniques d'interpellation ». Mais personne d'Amnesty International, qui rappelle que lors de la manifestation du 12 décembre à Paris, « sur les cent quarante-deux personnes interpellées [...], dix-neuf étaient mineures et près de 80 % ont été relâchées sans poursuite ». Le 12 décembre, Gérald Darmanin avait pourtant tweeté en direct

la comptabilité des interpellations de « casseurs venus nombreux ». « Les personnes concernées ne sont pas invitées, commente Anthony Caillé, de la CGT Police. Le Beauvau de la sécurité va expliquer que tout va bien dans la police et la gendarmerie et que c'est la société qu'il faut changer. » Pour lui, la violence des interventions policières a pour but de convaincre « qu'aller en manifestation est dangereux ».

"Désescalade" incompatible avec les LBD et les grenades

Pour la coordination #StopLoiSécuritéGlobale, « l'objectif de cette opération gouvernementale » est « d'avaliser des propositions écrites d'avance ». Pour le moment, la seule annonce notable¹ – le retour à une formation de douze mois pour les policiers – était d'ailleurs largement anticipée. « On n'est pas surpris de ne pas avoir reçu de carton d'invitation », ironise Alex (prénom modifié), de Vies volées, un « collectif de familles victimes de violences policières meurtrières ». « Puisque, officiellement, ils veulent restaurer la confiance, le point clé, pour commencer, c'est la mise en place d'un organe indépendant d'enquête sur les plaintes déposées contre les forces de l'ordre et le personnel pénitentiaire », confie-t-il. Il estime par ailleurs que la « désescalade » de la violence est incompatible avec l'utilisation des LBD et des grenades. Enfin, « il faut associer les victimes [de violences policières] et leurs familles dès le début de l'enquête. L'autopsie, par exemple, ne devrait pas être menée tant que le médecin légiste n'a pas eu un premier contact avec la famille et les témoins, pour éviter qu'elle soit uniquement orientée par la version des forces de l'ordre. » ■

1. Gérald Darmanin annonce des conclusions « en septembre-octobre » et un projet de loi d'orientation et de programmation en décembre.



AGENCE DES QUARTIERS

Histoire D'UN BEAU DISCOURS qui tourne au fiasco

Produire une information différente sur les quartiers populaires et former plusieurs centaines de jeunes qui y vivent au métier de journaliste. Comment ne pas applaudir ? Sauf que la gestion catastrophique du projet a emmené dans le mur presque cent salariés.

Placée en redressement judiciaire le 12 avril, l'Agence des quartiers risque un « dévoiement total » de son projet initial, estiment ses « salariés mobilisés ». « L'Agence des quartiers est un projet qui consiste à former des jeunes de 18 à 30 ans issus des quartiers populaires au journalisme et aux métiers de l'information, ainsi qu'à produire des contenus éditoriaux sur l'actualité de ces quartiers », expliquent-ils dans un communiqué publié deux jours après l'audience au tribunal de commerce d'Évry (Essonne). Or, le plan de redressement présenté par son fondateur, Guillaume Villemot, ne les rassure pas du tout. « Les pistes avancées pour sauvegarder l'entreprise sont inquiétantes : le non-renouvellement des contrats de professionnalisation des jeunes, la vente de productions *corporate* à de grandes entreprises », détaillent-ils. Malgré « près de deux millions d'argent public » engloutis, le projet, enthousiasmant sur le papier, est un échec total : « Nous devons former plusieurs centaines de jeunes au journalisme. Après un an et demi, seules quatorze personnes ont obtenu une certification, au terme d'une formation chaotique. Nous devons produire une information différente et de qualité concernant l'actualité des quartiers populaires ; nous devenons une agence de communication marchande. Les jeunes, qui ont été placés en chômage partiel depuis trois mois, sans pour autant percevoir leur rémunération, sont désabusés par les promesses non tenues et les mensonges à répétition. »

Le soutien du SNJ-CGT et de trois unions locales CGT

Depuis plusieurs mois, de nombreux journalistes permanents ou en contrat de professionnalisation de l'Agence des quartiers

se sont rapprochés du SNJ et du SNJ-CGT. L'aide apportée par le SNJ-CGT s'est doublée de l'assistance précieuse, pour les dossiers déposés aux prud'hommes, des unions locales CGT de Marseille, Toulon et Roubaix, où sont installées trois des antennes de l'Agence, dont le siège est à Grigny (Essonne). Car, très vite, les beaux projets de Guillaume Villemot, cofondateur avec Alexandre Jardin du mouvement Bleu Blanc Zèbre, proche de l'ancien ministre de la Ville Jean-Louis Borloo et du ministre de l'Agriculture Julien Denormandie, ont laissé place à une triste réalité. À commencer par des retards récurrents de versement des salaires. Au moment du placement en redressement judiciaire, la majorité des quatre-vingt-quinze salariés n'avait plus touché de revenus depuis décembre. « Humainement, le bilan est catastrophique », soulignent le SNJ et le

SNJ-CGT, qui ajoutent que « beaucoup travaillent avec leur matériel personnel et sur des logiciels gratuits ». Les deux syndicats « rappellent aux responsables de L'Agence des quartiers leurs obligations basiques d'employeurs : fournir à leurs salariés du travail et un salaire ». Mais aussi aux « financeurs et garants des prêts contractés par Guillaume Villemot » leur « responsabilité auprès des journalistes et des alternants [...] d'intervenir rapidement pour proposer une solution ».

“Faire du journalisme autrement”

« Nous avons rejoint L'Agence des quartiers convaincus de la nécessité de ce projet, insistent les salariés. Nos diverses expériences passées dans les médias nous ont fait prendre conscience qu'il fallait faire du journalisme autrement. Le projet de former des centaines de jeunes des quartiers populaires de France au métier tant décrié de journaliste nous a tous séduits autant que poussés à nous surpasser. Aujourd'hui, force est de constater que la gestion de Guillaume Villemot nous empêche d'atteindre nos objectifs. » Prochaine audience au tribunal de commerce le 31 mai. ■



MISSION FRANCESCHINI

Des aides à la presse davantage liées au "traitement journalistique"

Renforcer « l'exigence du traitement journalistique pour l'accès aux aides à la presse » : voilà comment le ministère de la Culture résume ses intentions. Le 18 mars, Laurence Franceschini avait rendu le rapport de la mission qui lui avait été confiée en décembre, elle-même déclenchée à cause des pratiques scandaleuses de certains éditeurs de presse, notamment Reworld Media, en particulier à *Science & Vie*. Selon la synthèse qui a été publiée¹, le ministère compte réserver les aides indirectes destinées aux publications imprimées aux titres « présentant un contenu original composé d'informations ayant fait l'objet d'un traitement à caractère journalistique, notamment dans la recherche, la collecte, la vérification et la mise en forme de ces informations, et comportant une équipe rédactionnelle composée de journalistes professionnels au sens de l'article L.7111-3 du code du travail ». Le rapport recommande également de modifier les « conditions ouvrant droit aux aides directes à la presse et aux tarifs postaux très préférentiels pour les publications [imprimées] d'information politique et générale ». Différentes options sont présentées pour définir une part minimale de « la masse salariale des journalistes » ou « des effectifs de la rédaction » au sein de l'entreprise. Concernant la presse en ligne, la mission Franceschini propose de généraliser la condition de la « présence au sein de l'équipe rédactionnelle d'au moins un journaliste professionnel ». Jusqu'à maintenant, cette exigence se limite aux « services de presse en ligne présentant un caractère d'information politique et générale [IPG] ». Autre possibilité évoquée : arriver progressivement aux mêmes nouvelles exigences que pour les publications



imprimées, concernant la présence d'une « équipe rédactionnelle ».

Il n'existe qu'une sorte de journalistes, soumis à la même convention collective

Les lignes semblent donc bouger enfin, comme l'avait déjà montré le rapport de la mission Calvez sur la place des femmes dans les médias, qui évoque lui aussi la conditionnalité des aides. Auditionné par la mission Calvez, le SNJ-CGT avait d'ailleurs fait des propositions dans ce sens. Mais ces annonces ne peuvent suffire. Le SNJ-CGT a fait part dès janvier à la mission Franceschini de ses revendications, détaillées dans une note écrite. Ainsi, hors de question de « réserver, par principe, les aides à la presse dite d'information politique et générale ».

Il n'existe qu'une seule sorte de journalistes, dépendant de la même convention collective nationale et soumis aux mêmes droits et obligations. La nécessité d'un journalisme réalisé par des journalistes professionnels est fondamentale partout, y compris dans la presse professionnelle, la presse spécialisée ou de divertissement. Ces aides, estimons-nous,

doivent être conditionnées « à un traitement journalistique original » dans toutes les formes de presse. Nous ajoutons dans cette note que « la conditionnalité des aides à la presse doit se généraliser et consacrer un respect du code du travail, de la convention collective, et l'existence d'un réel dialogue social dans les branches. »

La concentration des titres à l'origine de la majorité des dérives

Le SNJ-CGT souligne que le « respect de la loi Cressard pour les journalistes pigistes » – garant notamment de leur protection sociale – doit être une condition *sine qua non* de l'accès aux aides, avec obligation de « salariat, bannissement de l'auto-entrepreneuriat, prise en compte des pigistes dans les négociations aussi bien en entreprise que dans les branches ». De même, nous rejetons toute externalisation des contenus et dénonçons les entreprises de presse qui diminuent drastiquement le nombre de journalistes dans leurs rédactions, publient, pour partie au moins, des « contenus "non journalistiques" », suppriment des publications ou encore gèlent depuis des années les tarifs de la rémunération des journalistes pigistes. « Est-il tolérable que ces entreprises continuent de percevoir des aides publiques ? », interroge le SNJ-CGT. De même, il faut mettre un terme à la concentration de la propriété de la majorité des titres de presse entre quelques mains, « à l'origine selon nous de la majeure partie des dérives qui ont entraîné la création de [cette] mission ». Plus précisément : « Une loi doit donc renforcer les dispositifs anticoncentration [...]. Tout comme la détention de médias, directe ou indirecte, doit être interdite aux entreprises bénéficiant de commandes publiques. » ■

1. Au moment d'écrire ces lignes, le rapport complet ne nous avait pas été transmis.

DISPARITION

Marie-Ghislaine
Duchêne

© LE PROGRÈS

C'était une camarade fidèle. À 72 ans, elle était toujours adhérente de notre syndicat et avait même tenu à régler, il y a quelques semaines, sa cotisation pour l'année 2021. Marie-Ghislaine Duchêne est décédée le 30 avril. Ancienne journaliste au *Progrès*, elle a été déléguée syndicale SNJ-CGT au sein du quotidien régional.

Après avoir enseigné la philosophie à Paris, Marie-Ghislaine devient journaliste au *Journal Rhône-Alpes*, à Lyon, dans les années soixante-dix, avant d'intégrer en 1979 la rédaction du *Progrès*, où elle a terminé sa carrière en 2007. Elle travaille notamment au secrétariat de rédaction pour le département du Rhône. La nécrologie parue dans les colonnes de son ancien journal évoque une journaliste et une syndicaliste « d'une intégrité remarquable, [qui] portait aux autres une attention sans failles et permanente ». « Elle était à la fois intraitable sur le fond, mais toujours correcte face à un patron et en empathie quand il s'agissait d'aller défendre une secrétaire administrative dans un entretien où elle risquait une sanction disciplinaire », ajoute *Le Progrès*. Le SNJ-CGT, qui garde le souvenir de son engagement, présente ses sincères condoléances à ses proches.

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Le "fonds précarité"
se fait attendre

Discuté avec le ministère de la Culture depuis de longs mois par les syndicats de journalistes, dont le SNJ-CGT, le « fonds de lutte contre la précarité des journalistes pigistes, photographes et dessinateurs » ne devrait pas être activé avant l'automne, l'appel d'offres pour désigner l'organisme gestionnaire du fonds devant lui-même être lancé mi-mai. Cela fait tard pour un dispositif censé venir en aide à des journalistes précaires souffrant d'une baisse d'activité à cause de la crise sanitaire débutée en mars 2020.

Ce fonds, doté d'un total de trente-six millions d'euros sur deux ans, comporte

trois volets. Le plus important, de l'ordre de trente millions, consiste en une aide d'urgence pour compenser une partie des pertes de salaire. L'intersyndicale a insisté pour que cette aide ne dédouane en rien les patrons de presse de l'application du décret d'avril 2020 intégrant les journalistes pigistes au système de chômage partiel. Le deuxième volet du fonds porte sur une commande photographique du ministère à des photojournalistes. Le troisième doit favoriser l'insertion professionnelle des jeunes journalistes, en finançant notamment des projets montés par des écoles de journalisme. ■

COMMISSION ARBITRALE

Moins de dossiers,
autant de saisines

En 2020, la pandémie de Covid-19 a eu une forte influence sur les activités de la commission arbitrale des journalistes (CAJ), qui a totalement suspendu ses travaux pendant quatre mois. Seules 142 audiences ont pu se tenir en 2020, contre 183 en 2019. L'année dernière, 40 % des audiences se sont tenues en visioconférence dont 95 % concernaient des accords entre les parties à entériner. 27 audiences ont été reportées faute d'accord sur l'organisation et, fin 2020, il restait près de 400 dossiers en cours, certains déposés près de trois ans auparavant. Le rythme des saisines, en revanche, reste au même niveau : 258 journalistes ayant plus de 15 ans d'ancienneté ont fait appel à la CAJ pour fixer leurs indemnités de licenciement. Les clauses de cession (47 % des dossiers) et les licenciements économiques (21,7 %) restent les raisons essentielles des saisines. Loin derrière arrivent les licenciements pour inaptitude (9 %), pour cause réelle et sérieuse (6 %) et les fautes graves (4 %). 56 journalistes ont choisi d'être défendus par le SNJ-CGT, soit 22 % des dossiers (60 % pour le SNJ et 9 % pour la CFDT).

À noter que les arbitres patronaux, en particulier dans les dossiers de clauses de cession, font pression pour obtenir une baisse des indemnités. ■

EUROPE

La liberté de la presse se dégrade

Présenté à l'occasion de la Journée internationale de la liberté de la presse, le rapport annuel de la Plate-forme du Conseil de l'Europe pour la promotion de la protection du journalisme et de la sécurité des journalistes montre une très grave détérioration de la liberté des médias en 2020 dans toute l'Europe.

Intitulé « Wanted ! Une action réelle pour la liberté des médias en Europe », le rapport appelle le Conseil de l'Europe et ses quarante-sept États membres à faire preuve de volonté politique pour remédier à la détérioration de la liberté de la presse dans la région, sur la base d'un aperçu des violations signalées à la plate-forme en 2020. Les fédérations européenne et internationale des journalistes (FEJ-FIJ) sont partenaires de la plate-forme, composée de quatorze grandes organisations internationales de journalistes et de médias, ainsi que de groupes de défense de la liberté d'expression. « La violence physique contre les journalistes est l'un des signes les plus frappants de la dégradation de la liberté de la presse en Europe », a souligné le secrétaire général de la FEJ, Ricardo Gutiérrez. Entre 2015 et 2019, la plate-forme a enregistré une moyenne de 30 cas par an. En 2016, 24 alertes pour violences physiques lui ont été soumises. En quatre ans, ce chiffre a plus que doublé, puisqu'il est de 52 en 2020, dont deux cas de journalistes qui ont perdu la vie, Irina Slavina en Russie et Kastriot Reçi en Albanie. Les pays les plus touchés par les violences physiques sont la Russie, suivie de l'Italie, de la Serbie et du Royaume-Uni.

2020 : quatre fois plus de cas de harcèlement qu'en 2016

L'augmentation est encore plus impressionnante pour les cas de harcèlement : de 18 en 2016 à 70 en 2020, soit quatre fois plus. Les pays les plus touchés sont la France, devant la Slovénie, la Turquie, l'Ukraine et la Pologne. Le représentant de la FIJ, Ernest Sagaga, a souligné les bonnes pratiques initiées par certains pays, notamment les Pays-Bas, pour

mieux protéger les journalistes sur le terrain. Il a appelé les autres États membres à suivre l'exemple de ces mécanismes mis en place en collaboration avec les syndicats de journalistes.

Ricardo Gutiérrez a également souligné le chapitre du rapport consacré à la Biélorussie, qui n'est pas un État membre du Conseil de l'Europe : « Onze journalistes sont actuellement en prison au Belarus, simplement pour avoir fait leur travail. En 2020, après l'élection présidentielle frauduleuse, il y a eu 480 cas de détention illégale de journalistes. Nous avons enregistré 62 cas de violence physique contre des journalistes biélorusses en 2020. C'est plus que le nombre total de cas de violence enregistrés dans tous les autres États membres du Conseil de l'Europe. C'est pourquoi nous avons voulu inclure ce chapitre sur la Biélorussie. »

« Faire preuve d'une volonté politique plus forte »

La FEJ et la FIJ ont salué la déclaration publiée avant la Journée mondiale de la liberté de la presse par la secrétaire générale du Conseil de l'Europe, Marija Pejcinović Buri, qui exhorte les gouvernements européens « à faire preuve d'une volonté politique plus forte pour protéger les journalistes et le journalisme indépendant, afin de mettre un terme à la détérioration de la liberté des médias sur le continent. [...] Il est temps de rappeler que les États ont l'obligation de veiller à ce que les journalistes puissent exercer leur métier à l'abri de la violence et de l'intimidation et remplir leur rôle de « chien de garde » public, qui consiste notamment à tenir les pouvoirs publics responsables de leurs décisions et de leur action. »

Pablo Aiquel

EN BREF

NETANYAHU PROMET DE NOUVELLES MESURES SAIGNANTES À GAZA



Médias ciblés à Gaza

Lors des attaques de l'armée israélienne sur Gaza, en mai 2021, un bâtiment abritant des médias, dont l'Associated Press et Al Jazeera, a été détruit par des bombes israéliennes. La Fédération internationale des journalistes (FIJ) a fermement condamné cette attaque. Plus de trente journalistes ont également été attaqués ou détenus. Les services Internet ont été bloqués. La FIJ a écrit aux autorités israéliennes, au secrétaire général des Nations unies et à tous les membres du Conseil de sécurité pour leur demander de mettre un terme au ciblage délibéré et systématique des médias et des journalistes, ainsi qu'à la tentative manifeste de réduire au silence ceux qui font des reportages sur le terrain à Gaza. Le secrétaire général de la FIJ, Anthony Bellanger, a déclaré : « Israël est en violation de ses obligations internationales. La résolution 1738 du Conseil de sécurité des Nations unies exige spécifiquement que les États protègent les journalistes et leur personnel d'appui travaillant dans des environnements de conflit. Ce ciblage scandaleux des médias doit cesser. »

FEJ

UNE ENQUÊTE SUR LA SÉCURITÉ des journalistes

La Fédération européenne des journalistes (FEJ) a lancé une enquête européenne à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai, dans le cadre d'une campagne plus large visant à promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain pour les journalistes.

« La sécurité des journalistes a été sous les feux de la rampe ces dernières années, alors qu'on enregistre un nombre record d'attaques contre des journalistes, qui se soldent parfois par des décès », explique Ricardo Gutiérrez, secrétaire général de la FEJ. « Le bien-être et la sécurité des journalistes ont longtemps été négligés dans la poursuite de l'information rapide 24 heures sur 24. Il est temps de remplir notre devoir d'attention envers la santé physique et mentale des journalistes. » Souvent, les journalistes font passer leurs reportages avant leur propre santé et leur sécurité. Si chaque journaliste doit être plus conscient des risques qu'il prend, leurs employeurs ont une responsabilité majeure, pour offrir un environnement sûr à leurs journalistes et les aider à atténuer les risques grâce à des mesures et

des politiques de sécurité complètes. L'enquête vise à déterminer comment les journalistes perçoivent les menaces pesant sur leur sécurité physique et leur santé mentale, et quelles mesures ils jugent efficaces pour les limiter, ainsi que les rôles et responsabilités des employeurs des médias et des organisations de journalistes. L'enquête sera distribuée à tous les journalistes d'Europe. La FEJ a appelé ses membres à encourager leurs adhérents à y répondre. « L'idée fausse selon laquelle "le travail comporte des risques" n'est pas acceptable. Nous devons agir avant que quelque chose de terrible n'arrive à des journalistes, comme ceux qui ont perdu la vie à cause de leur travail. Nous avons tous le devoir de créer un environnement et une culture sûrs pour nos journalistes », a souligné Ricardo Gutiérrez. Les résultats de l'enquête seront analysés et utilisés pour

déterminer les besoins des journalistes. Ils contribueront éventuellement aux formations à la sécurité développées par la FEJ et ses organisations partenaires, dans le cadre du projet de soutien aux journalistes.

Évaluation en ligne des risques

Dans le cadre du projet cofinancé par la Commission européenne, la FEJ va développer une plate-forme d'évaluation des risques en ligne, un outil gratuit permettant aux journalistes de réaliser leur propre évaluation, lors de leurs missions. Une série de modules en ligne contenant des conseils d'experts en sécurité et des astuces pratiques sur les problèmes courants (couverture de manifestation, journalisme d'investigation, harcèlement sexuel, sécurité numérique, santé mentale) sera proposée aux journalistes.

L'enquête est disponible en anglais, français, allemand et croate. Elle est réservée aux journalistes d'Europe (y compris les pays du Conseil de l'Europe). Le SNJ-CGT participe activement à sa mise en place. ■

Pour répondre à l'enquête : <https://europeanjournalists.org/blog/2021/05/03/wpfd-safety4journalists-have-your-say/>

2 journalistes espagnols tués au Burkina Faso

Deux journalistes espagnols portés disparus ont été retrouvés morts le 26 avril dans la région orientale de Fada N'Gourma-Pama, selon les autorités du Burkina Faso et de l'Espagne. David Beriáin, 44 ans, journaliste de télévision chevronné et fondateur de 93 Metros, et Roberto Fraile, cameraman, se trouvaient dans un convoi transportant des forces de sécurité et des civils qui a été attaqué par des hommes armés non identifiés près de la réserve de Pama. La FIJ et la FEJ se sont jointes à leurs affiliés espagnols, la FAPE, la FESP, la FSC-CCOO, Ela-Gizalan et la FESMC-UGT, ainsi que le SNJ-CGT, pour condamner ces meurtres et rendre hommage aux victimes. ■

TURQUIE : Ahmet Altan libéré

Après quatre ans et sept mois de prison, le journaliste et écrivain turc Ahmet Altan a été libéré, au lendemain de la condamnation de la Turquie par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour le maintien en détention de cet intellectuel respecté, accusé par la justice turque d'avoir participé au coup d'État raté du 15 juillet 2016. « Vous pouvez m'emprisonner, mais vous ne pouvez pas me garder ici. Comme tous les écrivains, je suis magicien. Je peux traverser vos murs sans mal », écrivait-il dans son dernier livre, *Je ne reverrai plus le monde* (Actes Sud, 2019), rédigé depuis la prison de Silivri, à Istanbul. ■

La guerre d'Espagne vue par les journalistes engagés

Anne Mathieu, maîtresse de conférences habilitée à diriger des recherches en littérature et journalisme du xx^e siècle à l'Université de Lorraine, a étudié les articles de deux cents intellectuels-journalistes antifascistes couvrant la période d'octobre-novembre 1934 au 1^{er} avril 1939.

Les reportrices et reporters, dès l'été 1936, ont franchi la frontière et décrivent. Le livre s'attarde aussi dans les bureaux des rédactions, la parole étant donnée aux éditorialistes, commentateurs et commentatrices. Leurs interrogations et réflexions entrent en résonance avec les reportages et nourrissent le chemin du lecteur et de la lectrice dans cette période. Quelque deux cents figures de journalistes accompagnent cette route, dont la plupart sont aujourd'hui méconnues ou inconnues. Jamais un ouvrage ne leur avait donné la parole. Jamais on n'avait touché cette « histoire en train de se faire » en se plongeant dans les articles de celles et de ceux qui se battirent par la plume pour la cause antifasciste. Au croisement de l'histoire culturelle, de l'histoire de la presse et de celle des combats antifascistes, quatre-vingt-dix ans après la proclamation de la Seconde République espagnole, une histoire toujours actuelle.

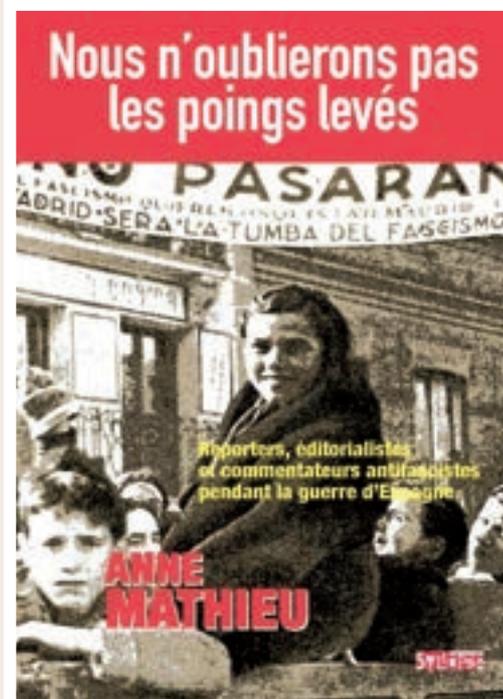
La Commune des Asturies

Simone Théry, envoyée spéciale du quotidien *L'Œuvre* (important quotidien libéral de gauche fondé par Gustave Théry), est arrêtée à Madrid le 5 novembre 1934 par le gouvernement espagnol. Voici comment *L'Ère nouvelle* (journal de l'entente des gauches) parle dans ses colonnes de cette journaliste : « La greline a usé de l'arme la plus efficace (une arme de famille d'ailleurs que son père lui a léguée) : la plume. » Bien évidemment, dans les clichés sexistes, le talent d'une femme ne peut lui être propre, mais nécessairement lui provenir de son père. Intéressant aussi que sa mère, Andrée Viollis (première grande reportrice du siècle, très célèbre à l'époque), ne soit même pas évoquée.

À l'occasion du 150^e anniversaire de la Commune de Paris, il serait bon de se rappeler la filiation avec la Commune des Asturies. Le communiste Gabriel Péri parle d'une « nouvelle Commune », la communiste libertaire Lucile Pelletier évoque « l'héroïque Commune asturienne ». La réappropriation de la Commune dans le cadre de la révolution des Asturies n'est donc pas uniquement communiste, elle est aussi socialiste et anarcho-syndicaliste.

Appels à envoyer des armes

En juillet 1936, les appels à une aide en armes à la République espagnole se font de plus en plus pressants et surtout plus larges au fil des semaines. Au discours de Léon Blum s'oppose le slogan « Des canons, des avions pour l'Espagne ! », scandé par les foules



communistes lors des manifestations. « Seul le Mexique a fait son devoir », écrit une collaboratrice de *La Révolution prolétarienne* (revue syndicaliste révolutionnaire fondée par Pierre Monatte, également cofondateur en 1909 de la *Vie Ouvrière*), seul périodique, en août 1936, à appeler à fournir des armes. Ce livre de plus de 600 pages aborde bien d'autres sujets, dont la répression stalinienne. Dans *La Patrie humaine* (journal pacifiste anarchisant fondé par Victor Méric), Pierre-Valentin Berthier écrit, le 16 avril : « On apprend d'Espagne que deux cents anarchistes ont été arrêtés récemment et emprisonnés à Valence. Ce qu'ils avaient fait ? Ils avaient organisé plusieurs villages en communisme libertaire. [...] C'est la première fois peut-être, depuis le début de la révolution espagnole, qu'une si grande rafle d'anarchistes est faite du côté républicain. » Un livre passionnant, bourré d'informations et de reportages sur cette période, qui fait écho à l'actuelle répression du pouvoir monarchiste espagnol sur les Catalans. ■

• *Reporters, éditorialistes et commentateurs antifascistes pendant la guerre d'Espagne*, d'Anne Mathieu, éditions Syllepse, 654 p., 30 €. Anne Mathieu est également membre de l'équipe Telem/Université Bordeaux-Montaigne, directrice de la revue Aden, collaboratrice régulière du site RetroNews et du Monde diplomatique.



ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



Ce qui est essentiel pour nous à la Macif, depuis plus de 30 ans, c'est de protéger l'activité syndicale de nos partenaires.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants.

C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé

Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.oriass.fr).